



Parlement Jurassien

Groupe UDC

Question écrite n° 2710

**Fumeurs dans l'administration cantonale**

Ce phénomène nous interpelle quand à l'équité entre collègues fumeurs et non fumeurs dans nos différents services.

Certaines personnes vont systématiquement fumer leurs cigarettes aux endroits adéquats pendant leurs heures de travail, et ceci plusieurs fois par jours, ce qui entraîne parfois des conflits relationnels au travail.

Le Gouvernement peut-il répondre aux questions suivantes :

- Au niveau de l'Administration est-il toléré de fumer ?
- Dans les services comment règle-t-on les allées et venues des fumeurs hors des pauses ?
- Doivent-ils timbrer pour fumer en dehors des pauses ?
- Le Gouvernement aurait-il la possibilité d'interdire de fumer pendant les heures de travail ?
- Et le Gouvernement souhaite-t-il pendre des mesures contre l'absentéisme dû au tabagisme ?

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 25 février 2015

Pour le groupe UDC  
Claude Gerber